



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sol

Question orale n° 1465

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le problème de la mise en oeuvre du projet d'intérêt général Métaeurop Nord défini par arrêté préfectoral du 29 décembre 1997. En effet, cette usine, implantée depuis 1894 à Noyelles-Godault, a utilisé pendant de nombreuses décennies des procédés techniques très polluants engendrant des émissions importantes de particules riches en plomb, zinc, cuivre. Depuis 1975, les rejets ont diminué de plus de 90 % (changement de procédés de fabrication, installation de filtres, etc.) et sont donc en conformité avec la législation en vigueur. Aujourd'hui, le grave problème n'est plus la pollution atmosphérique extérieure mais la pollution des sols par l'accumulation de plomb et de cadmium au fil des années. Cette pollution historique des sols entraîne de graves conséquences irréversibles sur la santé humaine (30 % des enfants seraient contaminés !). Cet arrêté a été pris par l'Etat et ce projet constitue un moyen pour lui de faire prévaloir un intérêt dépassant la seule responsabilité communale. Les maires des trois communes (Evin-Malmaison, Noyelles-Godault et Courcelles-lès-Lens) qui se trouvent dans le périmètre défini par le projet, sont donc victimes d'un dispositif leur échappant complètement du point de vue du développement de leur territoire. Par conséquent, ils doivent revoir leur POS et recréer sur un autre secteur ce qu'ils avaient envisagé de faire ou même ce qu'ils avaient déjà fait dans le secteur désormais interdit ! Il lui demande en conséquence une compensation financière pour ces trois communes, en particulier pour la mise en place d'un programme de dépollution des sols puis la création d'un site de recherche axé sur les problèmes de pollution dans le district Hénin-Carvin (plomb, effets négatifs du trafic routier important dans la région, etc.).

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Albert Facon a présenté une question, n° 1465, ainsi rédigée:

«M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le problème de la mise en oeuvre du projet d'intérêt général Métaeurop Nord défini par arrêté préfectoral du 29 décembre 1997. En effet, cette usine, implantée depuis 1894 à Noyelles-Godault, a utilisé pendant de nombreuses décennies des procédés techniques très polluants engendrant des émissions importantes de particules riches en plomb, zinc, cuivre. Depuis 1975, les rejets ont diminué de plus de 90 % (changement de procédés de fabrication, installation de filtres, etc.) et sont donc en conformité avec la législation en vigueur. Aujourd'hui, le grave problème n'est plus la pollution atmosphérique extérieure mais la pollution des sols par l'accumulation de plomb et de cadmium au fil des années. Cette pollution historique des sols entraîne de graves conséquences irréversibles sur la santé humaine (30 % des enfants seraient contaminés !). Cet arrêté a été pris par l'Etat et ce projet constitue un moyen pour lui de faire prévaloir un intérêt dépassant la seule responsabilité communale. Les maires des trois communes (Evin-Malmaison, Noyelles-Godault et Courcelles-lès-Lens) qui se trouvent dans le périmètre défini par le projet, sont donc victimes d'un dispositif leur échappant complètement du point de vue du développement de leur territoire. Par conséquent, ils doivent revoir leur POS et recréer sur un autre secteur ce qu'ils avaient envisagé de faire ou même ce qu'ils avaient déjà fait dans le secteur désormais interdit ! Il lui demande en conséquence une compensation financière pour ces trois communes, en particulier

pour la mise en place d'un programme de dépollution des sols puis la création d'un site de recherche axé sur les problèmes de pollution dans le district Hénin-Carvin (plomb, effets négatifs du trafic routier important dans la région, etc.).»

La parole est à M. Albert Facon, pour exposer sa question.

M. Albert Facon. Monsieur le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ma question s'adressait à Mme Voynet, dont je regrette l'absence. Peut-être aurais-je dû attendre quelques semaines pour la poser...

Je voudrais attirer votre attention sur la mise en oeuvre du projet d'intérêt général Metaleurop Nord défini par l'arrêté du 29 décembre 1997, signé par le préfet du Pas-de-Calais. En effet, cette usine implantée depuis 1894 à Noyelles-Godault a utilisé pendant de nombreuses décennies des procédés techniques très polluants, engendrant des émissions importantes de particules riches en plomb, zinc et cuivre. Depuis 1975, toutefois, les rejets ont diminué pratiquement de 90 % grâce à des changements de procédés de fabrication et à l'installation de filtres, et sont donc conformes aux normes européennes.

Aujourd'hui, le problème est dû non pas à la pollution atmosphérique extérieure mais à celle des sols du fait de l'accumulation de plomb et de cadmium. Il s'agit de milliers de tonnes, monsieur le secrétaire d'Etat. Toute agriculture est d'ailleurs interdite dans un périmètre de quinze à vingt kilomètres. Cette pollution historique des sols a des conséquences graves et irréversibles sur la santé humaine. Ainsi, après les dépistages obtenus grâce au ministre Kouchner, il est apparu que 30 % des enfants sont contaminés. Ces proportions son alarmantes.

L'arrêté du 29 décembre 1997 a été pris par l'Etat. Ce PIG, projet d'intérêt général, constitue pour lui un moyen de faire prévaloir un intérêt dépassant la seule responsabilité communale. Les maires des trois communes Evin-Malmaison, Noyelles-Godault et Courcelles-lès-Lens qui se trouvent dans le périmètre défini par le PIG sont donc victimes d'un dispositif leur échappant complètement du point de vue du développement de leur territoire. Par conséquent, ils doivent revoir leur plan d'occupation des sols et recréer sur un autre secteur ce qu'ils avaient envisagé de faire ou même ce qu'ils avaient déjà fait dans le secteur désormais interdit.

Je vous demande en conséquence une compensation financière pour ces trois communes en particulier pour la mise en place d'un programme de dépollution des sols puis la création d'un site de recherche axé sur les problèmes de pollution dans la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin. A cause de ces métaux lourds, tous les sols sont pollués pratiquement. Dans quelque temps, une cokerie va fermer et nous allons, là aussi, retrouver des sols pollués. Par ailleurs, nous venons de découvrir avec la plate-forme multimodale Delta 3 décidée par le Gouvernement que tous les sols sont pollués sur 200 hectares, ce qui va entraîner un surcoût non négligeable.

Cette aide est d'autant plus nécessaire pour les communes, monsieur le secrétaire d'Etat, que leur potentiel fiscal - vous le savez, vous qui connaissez bien notre région - est très bas, deux fois inférieur à la moyenne nationale, et de l'ordre de 800 francs par habitant à Evin-Malmaison. Leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'engager seules des actions de dépollution.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous aider en soumettant ce problème à vos collègues. Il est non seulement important en ce qui concerne le développement économique, mais aussi très grave pour la santé des personnes. Les enfants, en particulier, lorsqu'ils jouent dans les cours d'école, remuent beaucoup. Or le plomb est là, qu'ils absorbent. (Mme Marie-Hélène Aubert applaudit.)

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants.

M. Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, Mme Voynet me prie d'abord de vous transmettre ses excuses: retenue par ses obligations ministérielles, elle regrette de ne pouvoir vous apporter elle-même une réponse à cette question très forte, et très lourde de conséquences, sur la santé de nos concitoyens et sur la situation des communes concernées.

Je connais bien ce problème, en tant qu'élu de Moselle, département confronté à la reprise de terrains occupés autrefois par la sidérurgie, la métallurgie et le traitement des métaux lourds, et dont les questions de pollution sont le lot quotidien. Les collectivités territoriales qui veulent redresser la situation et offrir des investissements, notamment à caractère économique, favorisant l'emploi, y sont confrontées à des difficultés de surcoût ou doivent envisager des mesures de dépollution quasiment inaccessibles pour leur budget.

Voilà les quelques éléments de réponses que je souhaite maintenant vous donner au nom de Mme Voynet. La société Metaleurop Nord exploite effectivement à Noyelles-Godault la seule unité française de production de plomb et de zinc par procédé pyrométallurgique. Créée en 1894, l'usine comportait jusqu'au début des années

soixante-dix environ cent cinquante points d'émissions de poussières dont trente-huit cheminées. Le rejet global canalisé de l'usine était alors évalué à près de 350 tonnes de plomb par an. C'est dire l'immensité du problème posé.

Depuis trente ans, à la demande de l'administration, l'usine Metaleurop Nord a fortement réduit ses émissions en métaux pour atteindre 25 tonnes de plomb en 1999: c'est beaucoup moins, mais c'est encore trop. Le ministère de l'environnement a engagé en avril 1999 un plan d'action afin notamment de réduire encore de moitié, entre 1999 et 2002, les émissions de métaux toxiques de cet établissement.

Il est vrai que le passif environnemental est très lourd. La pollution des sols au voisinage de l'usine présente des risques pour la santé publique - vous l'avez vous-même souligné la situation des gosses dans les écoles : 550 hectares de terrains présentent des concentrations en plomb supérieures à 500 ppm.

Le préfet du Pas-de-Calais a effectivement pris des mesures de restriction d'usage des terrains dans le cadre d'un projet d'intérêt général: interdiction ou limitation de la production de végétaux destinés à la consommation humaine ou animale, interdiction de construction de bâtiments résidentiels ou recevant du public, ou obligation de réaliser des travaux préalables à ces constructions. Par jugement du 11 mai 2001, le tribunal administratif de Douai a confirmé ces dispositions.

Il est certain que de telles mesures créent un préjudice pour les communes concernées. C'est pourquoi Mme Voynet a donné l'instruction au préfet du Pas-de-Calais, le 6 janvier 2000, d'engager une procédure de servitudes d'utilité publique sur la base du zonage défini dans le projet d'intérêt général. Ces instructions ont été confirmées le 27 février 2001 après un examen technique et juridique complémentaire. Cette procédure, possible pour les sites pollués depuis peu de temps, permettra d'exiger du responsable de la pollution une indemnisation du préjudice subi.

Bien entendu, il semble par ailleurs souhaitable à Mme Voynet que la société Metaleurop Nord examine avec les collectivités territoriales concernées - région, département, communautés de communes ou d'agglomération - l'opportunité de mettre en place des projets complémentaires de développement de la zone.

J'ajouterai, à titre personnel, qu'elles pourraient par la même occasion réfléchir aux moyens financiers susceptibles d'être dégagés pour permettre aux communes de faire face à leurs nouvelles obligations.

Mme la présidente. La parole est à M. Albert Facon.

M. Albert Facon. C'est bien beau, les collectivités, mais elles sont aussi pauvres que les communes, vous le savez.

Par ailleurs, non seulement il est vrai que 25 tonnes par an représentent encore une quantité énorme, mais en plus 10 000 tonnes de plomb restent présents dans des zones habitées. Pour les gens qui y vivent, le jardin, c'est fini ! Et ils ne peuvent pas déménager !

Je pensais que dans ce site pratiquement unique en France Mme Voynet prendrait, à titre expérimental, des mesures d'aide à la dépollution. Il faut trouver les techniques, les moyens financiers. Ce n'est pas simple. Le plomb restera là indéfiniment. Les gens le respireront, les jeunes aussi. Il y a dans le périmètre, je le répète, des habitations mais aussi des écoles. Comment faire ? Le plomb est dans le sol, on le respire !

Dans cette région de tradition ouvrière, les gens ne vont pas souvent voir le médecin et n'aiment pas que l'on parle de tout cela. C'est grâce au dépistage que nous, élus, avons été alertés. Le corps médical est très inquiet. Nous ne pouvons pas en rester là, même si le problème n'est pas simple, je vous l'accorde. Néanmoins, je vous remercie de votre réponse.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1465

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3436

Réponse publiée le : 27 juin 2001, page 4374

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 juin 2001